

RAPPORT DE CONSTAT DE L'ÉTAT PARASITAIRE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS ET NON BÂTIS ET SUR LES OUVRAGES

Numéro de rapport : C-DI78-2025-30-260373
Date du rapport : 10/04/2025
Date de visite : 27/03/2025
Durée du repérage : 01 h 00

Il a été repéré des indices de présence d'agents de dégradation biologique du bois.

Informations du bien concerné	
Adresse	10 Rue du Maréchal Joffre 78000 VERSAILLES
Propriétaire	École nationale supérieure de paysage 10 Rue du Maréchal Joffre 78000 VERSAILLES
Opérateur de repérage	RIVIERE Alexis alexis.riviere@btp-diagnostics.fr
Norme utilisée : AFNOR NF P 03-200 – Mai 2016	

RENSEIGNEMENTS SUR LA MISSION	3
OBJET DE LA MISSION / MOYEN D'INVESTIGATIONS	4
PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE	5
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR DES AGENTS DE DEGRADATION BIOLOGIQUE ET CEUX QUI NE LE SONT PAS	7
CONSTATATIONS DIVERSES	35
CONCLUSION	36
RÉCAPITULATIF DES AGENTS DE DÉGRADATION OBSERVÉS	36
VALIDATION DU REPÉRAGE	37
CROQUIS DE REPÉRAGE	38
PHOTOS	41
ORDRE DE MISSION	41
ANNEXE PHOTO LOCAUX	42
AUTRES DOCUMENTS	43

RENSEIGNEMENTS SUR LA MISSION

Désignation du bien					
Nature du bien	Adresse	Bâtiment Étage	Lot / Référence cadastrale	Date de construction	Occupation des locaux
Enseignements supérieur/Rec herche	10 Rue du Maréchal Joffre 78000 VERSAILLES	Sous-sol à combles	Lot numéro Non communiqué, Section cadastrale Feuille 000 BV 01, Parcelle(s) n° : NC,	< 1949	Vide
Périmètre de repérage		Rénovation des logements + combles + caves + PC, partie ouest du batiment (voir plans) hors MEXT			
Présence Traitement :		Néant			
Autres informations collectées auprès du donneur d'ordre :		☐ Présence de traitements antérieurs contre les termites ☐ Présence de termites dans le bâtiment ☐ Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006			

Désignation du propriétaire / donneur d'ordre		
	NOM Prénom	Adresse
Propriétaire	École nationale supérieure de paysage	10 Rue du Maréchal Joffre 78000 VERSAILLES
Donneur d'ordre (Si le client n'est pas le donneur d'ordre)	École nationale supérieure de paysage	10 Rue du Maréchal Joffre 78000 VERSAILLES
Accompagnateur	Sans accompagnateur	

Désignation de la société				
Raison sociale	Adresse	SIRET	Assurance	N° et date
BTP DIAGNOSTICS	Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle 78180 MONTIGNY-LE- BRETONNEUX	901 305 763 00012	EUROMAF	7009368/S / 31/12/2025

Désignation du (des) opérateurs de repérage(s)		
Fonction	Nom Prénom	Certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	RIVIERE Alexis	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par LA CERTIFICATION DE PERSONNES, Le N° du certificat est 1082 délivré le 23/09/2022 et expirant le 22/09/2029

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L133-5 du CCH délimitant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme par les termites et L133-8 du CCH délimitant les zones de présence d'un risque de mэрule
Néant

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

OBJET DE LA MISSION / MOYENS D'INVESTIGATIONS

La présente mission consiste à établir un rapport de constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis et sur les ouvrages

Ce constat est réalisé selon la norme **NF P 03-200 (Mai 2016)** pour la réalisation d'un constat relatifs aux agents de dégradation biologique du bois (à la présence de termites, d'autres insectes xylophages ou de champignons lignivores) dans un immeuble ou un ouvrage.

Moyens d'investigations utilisés

L'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation de l'immeuble ou de l'ouvrage désigné par le client sur le contrat de mission vis à vis des agents de dégradation biologiques du bois selon le schéma suivant :

Immeubles non bâtis (termites uniquement)

À l'intérieur de cette zone, les principales dispositions à prendre sont :

- Examiner les arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, le stockage de bois et tous les matériaux contenant de la cellulose afin de détecter la présence ou des indices de présence de termites, ainsi que les zones favorables au passage et/ou au développement des termites, accessibles à l'opérateur.

A tous les niveaux

- Examen visuel des parties visibles et accessibles :
 - o Recherche visuelle des indices (cordonnets, galeries-tunnels, filaments, fructifications, trous de sortie, débris d'insectes, vermoulure, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des bois ;
 - o Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers cartons, etc.), posés à même le sol : recherche d'indices de consommation par les insectes (galeries, vermoulure, trous de sortie), de discolorations, de dégradations dues aux champignons ;
 - o Recherche et examen des zones favorables au développement des agents de dégradation biologique du bois (zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, fissures, toitures, etc.).
- Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :
 - o Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.
 - o L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Les parties cachées ou inaccessibles comportant du bois ne sont pas toujours sondables. Le rapport du constat de l'état parasitaire doit alors mentionner cette particularité dans le cas où elle est repérée (exemple : les raidisseurs de cloison).

Dispositions particulières

L'examen des sols (plancher, parquet, etc.), murs, plafonds recouverts, après dépose partielle des revêtements non fixés (plastiques, moquettes, etc.) si c'est possible, doit être effectué.

Examiner particulièrement les éléments de bois en contact avec la maçonnerie, pannes sablières, encastrement d'entrants, de solives, de pannes, etc.

L'examen des façades et autres ouvrages extérieurs faisant corps avec le bâti doit être effectué.

Les ouvrages

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- o Recherche visuelle d'indices (galeries-tunnels, filaments, syrrotes, fructifications, trous de sortie, débris d'insectes, vermoulure, etc.) sur l'ensemble des surfaces ;
- o Pour les ouvrages extérieurs et dans les secteurs géographiques concernés, recherche visuelle d'indices d'infestation par les termites dans les abords immédiats de l'ouvrage (galeries-tunnels, dégradations, etc.) ;
- o Recherche et examen des zones favorables au développement des agents de dégradation biologique du bois (appuis, encastrement, assemblages, zones humides, zones à risque de rétention d'eau, zones à risque de condensation d'eau, surfaces horizontales exposées aux intempéries, sous-faces des ouvrages extérieurs, etc.) ;
- Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :
 - o Sondage non destructif des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

Les parties cachées ou inaccessibles de l'ouvrage qui n'ont pas fait l'objet de sondage et/ou d'examen visuel doivent être mentionnées dans le rapport de constat de l'état parasitaire.

Points importants :

1/ Sur les éléments en bois dégradés, les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

2/ Dans tous les cas l'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

3/ Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

4/ BTP DIAGNOSTICS s'engage à retourner sur les lieux selon les dispositions indiquées dans les conditions générales de ventes, afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visitées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE

Identification des locaux visités

Niveaux	Locaux
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Entrée
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Pièce 1
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Pièce 2
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Débarras 1
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Débarras 2
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Cuisine
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Dégagement 1
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Pièce 3
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Pièce 4
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Dégagement 2
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	WC
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Salle de bain
Bat Hardy - R+2 - Lgt gauche	Cuisine
Bat Hardy - R+2 - Lgt gauche	Salle de bain / WC
Bat Hardy - R+2 - Lgt gauche	Séjour
Bat Hardy - R+2 - Lgt gauche	Dégagement
Bat Hardy - R+2 - Lgt gauche	Chambre
Bat Hardy - R+1 - Lgt Droit	Entrée
Bat Hardy - R+1 - Lgt Droit	Salle d'eau
Bat Hardy - R+1 - Lgt Droit	WC
Bat Hardy - R+1 - Lgt Droit	Chambre
Bat Hardy - R+1 - Lgt Droit	Séjour
Bat Hardy - R+1 - Lgt Droit	Cuisine
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Entrée
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Dégagement 1
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Chambre 1
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Chambre 2
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Chambre 3
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	WC
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Salle de bain
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Cuisine
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Séjour
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Chaudferie
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	Cuisine
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	Chambre 1
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	Dégagement
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	Salle d'eau
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	WC
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	Séjour
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	Chambre 2
Bat Hardy - RDC - Bureaux	Bureau 1
Bat Hardy - RDC - Bureaux	Bureau 2
Bat Hardy - RDC - Bureaux	Entrée
Combles	Pièce 1
Combles	Pièce 2
Combles	Pièce 3
Combles	Dégagement
RDC vers combles	Cage d'escalier
Bat Hardy - RDC vers Sous sol	Cage d'escalier
Bat Hardy 6 Sous-sol	Cave 1
Bat Hardy 6 Sous-sol	Cave 2
Bat Hardy 6 Sous-sol	Cave 3
Bat Hardy 6 Sous-sol	Cave 4
Bat Hardy 6 Sous-sol	Cave 5
Bat Hardy 6 Sous-sol	Cave 6

Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Locaux non visités
Néant

BTP DIAGNOSTICS s'engage à retourner sur les lieux selon les dispositions indiquées dans les conditions générales de ventes, afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visitées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

**Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et
des éléments infestés ou ayant été infestés par des agents de
dégradation biologique et ceux qui ne le sont pas**

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
Bat Hardy					
R+1 - Lgt 3 - Entrée	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Radiateur - Métal et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Radiateur - Métal et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Radiateur - Métal et Peinture	-	-	-	
R+1 - Lgt 3 - Pièce 1	Sol - Moquette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Radiateur - Métal et Peinture	-	-	-	
	Sol - Moquette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Radiateur - Métal et Peinture	-	-	-	
	Sol - Moquette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
R+1 - Lgt 3 - Pièce 2	Radiateur - Métal et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Radiateur - Métal et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Radiateur - Métal et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Radiateur - Métal et Peinture	-	-	-	
R+1 - Lgt 3 - Débarras 1	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
R+1 - Lgt 3 - Débarras 2	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
R+1 - Lgt 3 - Cuisine	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Poutres (Bois) - Solive	Indice d'infestation de Type non spécifié: dégradation du bois, présence de trous de sortie (présence étendue)	-	Indice d'infestation de Type non spécifié: dégradation du bois, présence de pourriture fibreuse (dégradation(s) importante(s), présence étendue)	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois	-	-	-	
R+1 - Lgt 3 - Dégagement 1	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
R+1 - Lgt 3 - Pièce 3	Sol - Moquette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte 1 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Porte 2 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte 3 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Moquette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte 1 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Porte 2 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte 3 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Moquette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte 1 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Porte 2 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte 3 - Bois et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
R+1 - Lgt 3 - Pièce 4	Sol - Moquette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Sol - Moquette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Sol - Moquette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
R+1 - Lgt 3 - Dégagement 2	Sol - Jonc de mer	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Jonc de mer	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Jonc de mer	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
R+1 - Lgt 3 - WC	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
R+1 - Lgt 3 - Salle de bain	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre 1 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre 2 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre 1 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre 2 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Fenêtre 1 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre 2 - Bois et Peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt gauche - Cuisine	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt gauche - Salle de bain / WC	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et peinture et faïence	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et peinture et faïence	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et peinture et faïence	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Plinthes - Carrelage et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt gauche - Séjour	Sol - Tomette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt gauche - Dégagement	Sol - Tomette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt gauche - Chambre	Sol - Tomette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Peinture	-	-	-	
R+1 - Lgt Droit - Entrée	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
R+1 - Lgt Droit - Salle d'eau	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Vernis	-	-	-	
	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Vernis	-	-	-	
	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Vernis	-	-	-	
R+1 - Lgt Droit - WC	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
R+1 - Lgt Droit - Chambre	Sol - Moquette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure - Plâtre/Enduit	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Vernis	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Moquette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure - Plâtre/Enduit	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Vernis	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Moquette	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure - Plâtre/Enduit	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Vernis	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
R+1 - Lgt Droit - Séjour	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure - Plâtre/Enduit	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure - Plâtre/Enduit	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure - Plâtre/Enduit	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
R+1 - Lgt Droit - Cuisine	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure - Plâtre/Enduit	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure - Plâtre/Enduit	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Volet - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure - Plâtre/Enduit	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Poutres (Bois) - Solive	-	-	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois: décoloration du bois, présence de pourriture fibreuse (dégradation(s) importante(s))	
R+2 - Lgt droit - Entrée	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt droit - Dégagement 1	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F, G - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F, G - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F, G - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt droit - Chambre 1	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt droit - Chambre 2	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt droit - Chambre 3	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/Enduit	-	-	-	
	Poutre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/Enduit	-	-	-	
	Poutre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Linoléum	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/Enduit	-	-	-	
	Poutre - Bois et Peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt droit - WC	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt droit - Salle de bain	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt droit - Cuisine	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Poutre - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Poutre - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Vernis	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt droit - Séjour	Poutre - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Poutre - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Poutre - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Poutre - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
R+2 - Lgt droit - Chaufferie	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
RDC - Lgt gauche - Cuisine	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage >1949	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Allège - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage >1949	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Allège - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage >1949	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Carrelage	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Allège - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
RDC - Lgt gauche - Chambre 1	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
RDC - Lgt gauche - Dégagement	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
RDC - Lgt gauche - Salle d'eau	Sol - Parquet bois et Carrelage	-	-	-	
	Mur - A - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Mur - B, C, D - Plâtre/Enduit et peinture et faïence	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois et Carrelage	-	-	-	
	Mur - A - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Mur - B, C, D - Plâtre/Enduit et peinture et faïence	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois et Carrelage	-	-	-	
	Mur - A - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Mur - B, C, D - Plâtre/Enduit et peinture et faïence	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois et Carrelage	-	-	-	
	Mur - A - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
RDC - Lgt gauche - WC	Sol - Parquet bois et Carrelage	-	-	-	
	Mur - A - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Mur - B, C, D - Plâtre/Enduit et peinture et faïence	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois et Carrelage	-	-	-	
	Mur - A - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Mur - B, C, D - Plâtre/Enduit et peinture et faïence	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois et Carrelage	-	-	-	
	Mur - A - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Mur - B, C, D - Plâtre/Enduit et peinture et faïence	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
RDC - Lgt gauche - Séjour	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Allège - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Allège - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Allège - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
RDC - Lgt gauche - Chambre 2	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Allège - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Allège - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure porte - Plâtre/Enduit et Toile de verre / peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Allège - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
RDC - Bureaux - Bureau 1	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre 1 - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Fenêtre 1 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre 2 - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Fenêtre 2 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre 1 - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Fenêtre 1 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre 2 - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Fenêtre 2 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre 1 - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Fenêtre 1 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre 2 - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Fenêtre 2 - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
RDC - Bureaux - Bureau 2	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Allège - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	
	Allège - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Sol - Carrelage	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Embrasure fenêtre - Plâtre/enduit et Toile de verre / Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Allège - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
RDC - Bureaux - Entrée	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Parquet bois	-	-	-	
Combles					
Pièce 1	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
Pièce 2	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Fenêtre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Porte - Bois et Peinture	-	-	-	
Pièce 3	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois	-	-	-	
Dégagement	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Poutres (Bois) - Charpente	-	-	-	
RDC vers combles					
Cage d'escalier	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Ensemble des marches - Bois	-	-	-	
	Ensemble des contremarches - Bois	-	-	-	
	Main-courante - Bois et Peinture	-	-	-	
	Main-courante - Métal et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Ensemble des marches - Bois	-	-	-	
	Ensemble des contremarches - Bois	-	-	-	
	Main-courante - Bois et Peinture	-	-	-	
	Main-courante - Métal et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Peinture	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Ensemble des marches - Bois	-	-	-	
	Ensemble des contremarches - Bois	-	-	-	
	Main-courante - Bois et Peinture	-	-	-	
	Main-courante - Métal et Peinture	-	-	-	
	Poutre - Bois et Peinture	-	-	-	
Bat Hardy					
RDC vers Sous sol - Cage d'escalier	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Ensemble des marches - Béton	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT des constatations termites	RÉSULTAT des constatations des ILX*	RÉSULTAT des constatations des champignons lignivores	Photos
	Ensemble des contremarches - Béton	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Ensemble des marches - Béton	-	-	-	
	Ensemble des contremarches - Béton	-	-	-	
	Sol - Tomettes	-	-	-	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Plafond - Plâtre/Enduit et Peinture	-	-	-	
	Ensemble des marches - Béton	-	-	-	
	Ensemble des contremarches - Béton	-	-	-	

(*) Insecte à larves xylophages

(-) Absence d'indice d'infestation par un agent de dégradation biologique du bois

CONSTATATIONS DIVERSES

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Ensemble du bâtiment	-Poutres , rampants, lambris	-Tous ces ouvrages sont majoritairement recouvert d'enduit et ne sont pas visibles et n'ont, par conséquent, pas pu être investigués car sondages destructifs

CONCLUSIONS

Conclusion relative à la présence de termites :

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L133-4 et R133-3 du CCH. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande en mairie.

Conclusion relative à la présence d'autres agents de dégradation du bois :

Il a été repéré des indices de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois.

Dans le cas de la présence de mères, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L133-7 du CCH. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande en mairie.

RÉCAPITULATIF DES AGENTS DE DÉGRADATION OBSERVÉS

TERMITES

Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Type non spécifié	dégradation du bois, présence de trous de sortie (présence étendue)	Bat Hardy - R+1 - Lgt 3 - Cuisine

PARASITES

Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Néant	-	-

CHAMPIGNONS

Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Type non spécifié	dégradation du bois, présence de pourriture fibreuse (dégradation(s) importante(s), présence étendue)	Bat Hardy - R+1 - Lgt 3 - Cuisine
Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois	décoloration du bois, présence de pourriture fibreuse (dégradation(s) importante(s))	Bat Hardy - R+1 - Lgt Droit - Cuisine

VALIDATION DU REPÉRAGE

Commentaires / Documents remis

Commentaires (Écart par rapport à la norme, ...) :

Néant

Documents remis par le donneur d'ordre :

Néant

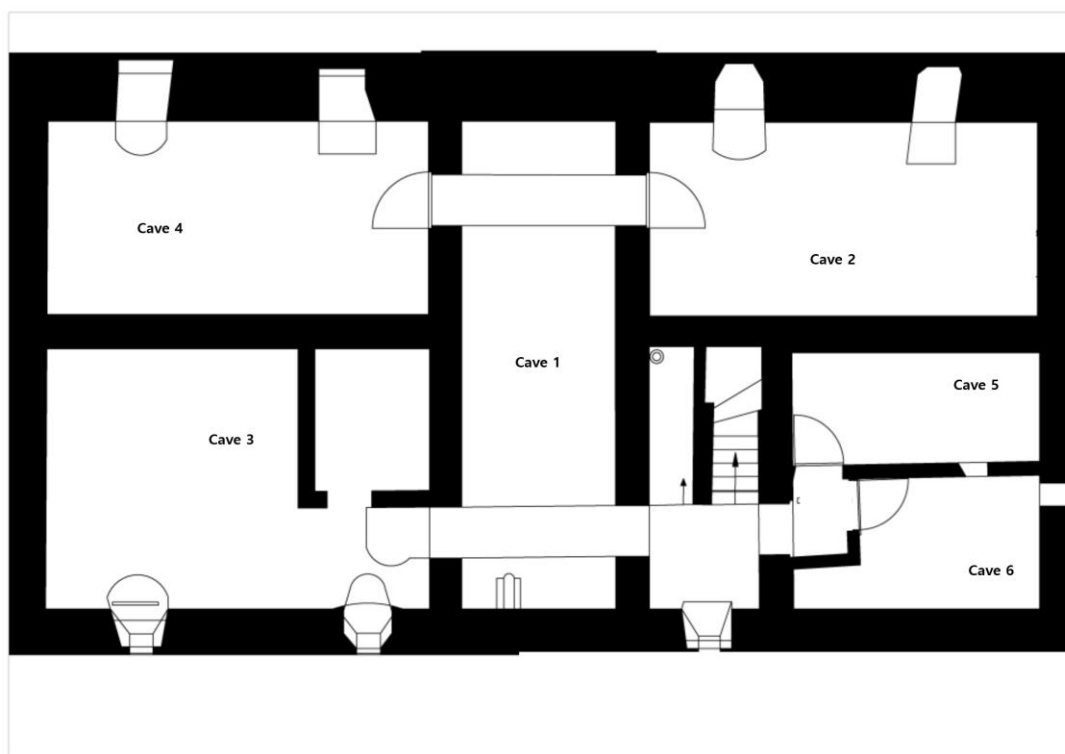
Validation

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite

Cachet de l'entreprise	Signature de l'opérateur	Date de visite et d'établissement de l'état	
BTP Diagnostics Immeuble Central Gare 1 place Charles de Gaulle 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Tél. : 01 39 44 28 92 - Fax : 01 39 44 72 30 SIRET : 901 305 763 00012		Visite	Effectuée le : 27/03/2025
			par : RIVIERE Alexis
		Rapport	Rédigé le : 10/04/2025
			à : VERSAILLES

CROQUIS DE REPÉRAGE

Sous-sol



RDC



R+1



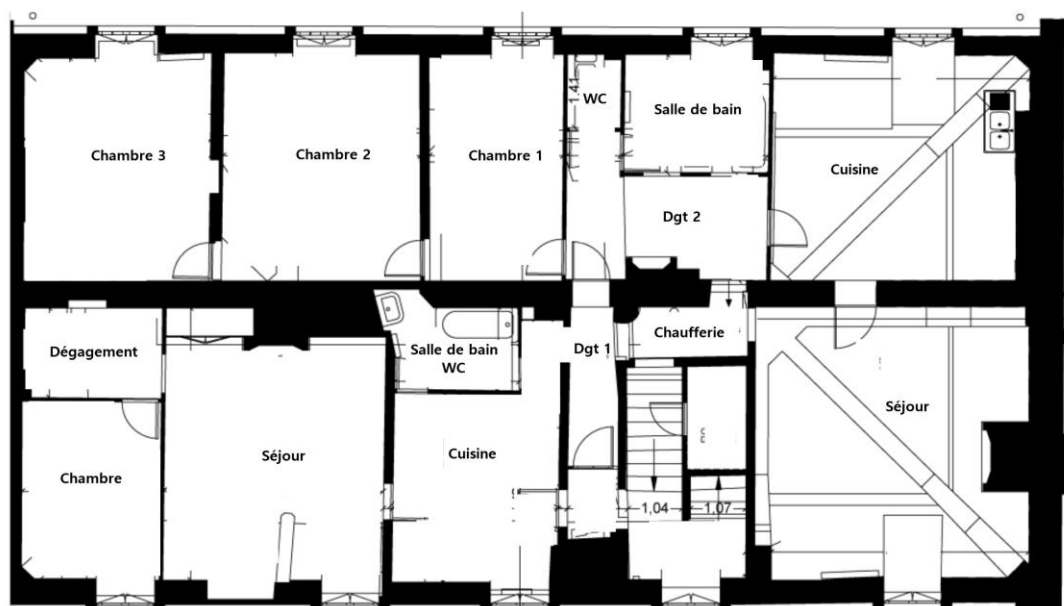
Analyse fongique positive
Recherche d'insectes positive



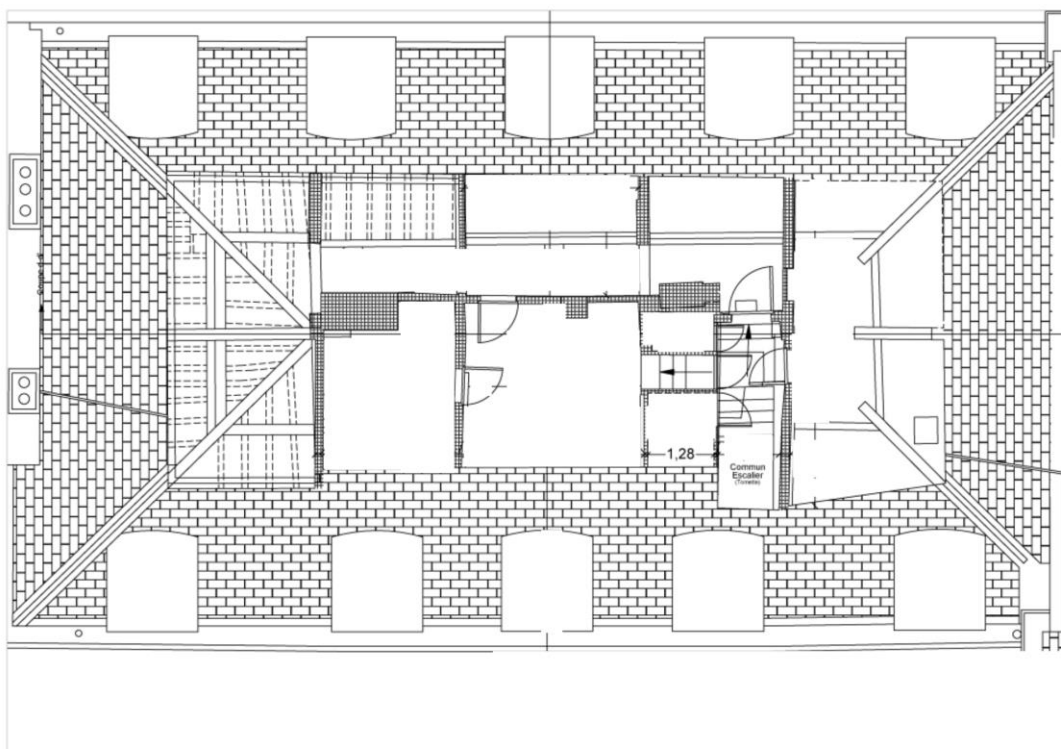
Analyses positives

— OZONIUM DE COPRINELLUS
CURCULIONIDAE SP (CHARANÇON DU BOIS)

R+2



COMBLES



PHOTOS

	Photo n° PhTer001 Localisation : Bat Hardy - R+1 - Lgt 3 - Cuisine Ouvrage : Poutres (Bois) - Solive Parasite : Type non spécifié Indices : dégradation du bois, présence de trous de sortie (présence étendue), dégradation du bois, présence de pourriture fibreuse (dégradation(s) importante(s), présence étendue)
	Photo n° PhTer002 Localisation : Bat Hardy - R+1 - Lgt 3 - Cuisine Ouvrage : Poutres (Bois) - Solive Parasite : Type non spécifié Indices : dégradation du bois, présence de trous de sortie (présence étendue), dégradation du bois, présence de pourriture fibreuse (dégradation(s) importante(s), présence étendue)
	Photo n° PhTer003 Localisation : Combles - Dégagement Ouvrage : Poutres (Bois) - Charpente

ORDRE DE MISSION

Aucun document n'a été mis en annexe

ANNEXE PHOTO LOCAUX

NIVEAU	LOCAL	VISITE
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Entrée	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Pièce 1	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Pièce 2	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Débarras 1	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Débarras 2	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Cuisine	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Dégagement 1	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Pièce 3	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Pièce 4	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Dégagement 2	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	WC	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt 3	Salle de bain	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt gauche	Cuisine	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt gauche	Salle de bain / WC	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt gauche	Séjour	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt gauche	Dégagement	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt gauche	Chambre	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt Droit	Entrée	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt Droit	Salle d'eau	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt Droit	WC	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt Droit	Chambre	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt Droit	Séjour	OUI
Bat Hardy - R+1 - Lgt Droit	Cuisine	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Entrée	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Dégagement 1	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Chambre 1	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Chambre 2	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Chambre 3	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	WC	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Salle de bain	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Cuisine	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Séjour	OUI
Bat Hardy - R+2 - Lgt droit	Chaufferie	OUI
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	Cuisine	OUI
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	Chambre 1	OUI
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	Dégagement	OUI
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	Salle d'eau	OUI
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	WC	OUI
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	Séjour	OUI
Bat Hardy - RDC - Lgt gauche	Chambre 2	OUI
Bat Hardy - RDC - Bureaux	Bureau 1	OUI
Bat Hardy - RDC - Bureaux	Bureau 2	OUI
Bat Hardy - RDC - Bureaux	Entrée	OUI
Combles	Pièce 1	OUI
Combles	Pièce 2	OUI
Combles	Pièce 3	OUI
Combles	Dégagement	OUI
RDC vers combles	Cage d'escalier	OUI
Bat Hardy - RDC vers Sous sol	Cage d'escalier	OUI
Bat Hardy 6 Sous-sol	Cave 1	OUI
Bat Hardy 6 Sous-sol	Cave 2	OUI
Bat Hardy 6 Sous-sol	Cave 3	OUI
Bat Hardy 6 Sous-sol	Cave 4	OUI
Bat Hardy 6 Sous-sol	Cave 5	OUI
Bat Hardy 6 Sous-sol	Cave 6	OUI

AUTRES DOCUMENTS

ATTESTATION D'INDEPENDANCE

GARANTIE DES MOYENS

Je soussigné, **RIVIERE Alexis**, de la société **BTP DIAGNOSTICS** dont le siège social se situe au 1, place Charles de Gaulle 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX, immatriculée au RCS de **Versailles** sous le numéro de **SIREN 901 305 763**, déclare et m'engage sur l'honneur* n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son représentant, ni avec une entreprise susceptible d'organiser des travaux dans les immeubles pour lesquels il m'est demandé de réaliser un diagnostic technique immobilier. Je reconnais par ailleurs mettre les moyens nécessaires au regard de l'article L.271-2 et L271-6 du code de la construction et de l'habitation pour réaliser les missions demandées.

A Montigny, le 10/04/2025



BTP Diagnostics
Immeuble Central Gare
1 place Charles de Gaulle
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 39 44 28 92 - Fax : 01 39 44 72 30
SIRET : 901 305 763 00012



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°1082

Monsieur RIVIERE Alexis

Amiante sans mention
Selon arrêté du 24 Décembre 2021

Amiante
Date d'effet : 26/08/2022 : - Date d'expiration : 25/08/2029

Amiante avec mention
Selon arrêté du 24 Décembre 2021

Missions spécifiques, bâtiments complexes
Date d'effet : 28/09/2022 : - Date d'expiration : 25/08/2029

DPE individuel
Selon arrêté du 20 juillet 2023

Diagnostic de performances énergétique
Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 27/09/2029

DPE avec mention
Selon arrêté du 20 juillet 2023

DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation
Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 27/09/2029

Electricité
Selon arrêté du 24 Décembre 2021

Etat de l'installation intérieure électricité
Date d'effet : 23/09/2022 : - Date d'expiration : 22/09/2029

Gaz
Selon arrêté du 24 Décembre 2021

Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 26/08/2022 : - Date d'expiration : 25/08/2029

Plomb sans mention
Selon arrêté du 24 Décembre 2021

Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 26/08/2022 : - Date d'expiration : 25/08/2029

Termites Métropole
Selon arrêté du 24 Décembre 2021

Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments
Date d'effet : 23/09/2022 : - Date d'expiration : 22/09/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 01/07/2024, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.



Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - - Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022



EUROMAF

Assurance des Ingénieurs et Architectes européens

189 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17
SIRET 429 599 509 00024
Tél : 33 (0)1 53 70 30 00 | euromaf@euromaf.fr
www.euromaf.fr

Entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme
au capital de 33 750 000 € - R.C.S. Paris B 429 599 509

31AE8753D7

C0212821A2

ATTESTATION D'ASSURANCE

2025

La société d'assurance soussignée atteste avoir délivré à :

N° d'identification : 7401582/Y/110

Une police N° : 7009368/S

couvrant ses responsabilités professionnelles spécifiques pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

N° d'édition d'attestation : 20252003331

La garantie du contrat s'applique aux opérations réalisées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer et dont le coût prévisionnel des travaux hors honoraires n'excède pas 30 000 000,00 € hors taxes sous réserve qu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'adhérent soit souscrit pour les opérations dont le coût prévisionnel des travaux est égal ou supérieur à 20 000 000,00 € hors taxes.

Accédez aux éléments de vérification de délivrance de cette attestation en flashant ce code avec votre smartphone (vérifiez dans votre navigateur que vous êtes bien sur la page sécurisée <https://attestation.maf.fr>) ou en vous rendant sur <https://attestation.maf.fr> muni de cette clé de sécurité : 33e7a17b



SASU BTP DIAGNOSTICS

IMMEUBLE CONTRAL GARE
1 PLACE CHARLES DE GAULLE
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
France

Cette police actuellement en vigueur satisfait à l'obligation d'assurance édictée par la loi n°78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Elle est conforme aux clauses-types énoncées à l'annexe 1 de l'article A 243-1 du code des assurances. La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

Activités assurées :

- B.5.1a Missions de diagnostic thermique, d'audit énergétique sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations pouvant servir de base à la réalisation des travaux, d'infiltrométrie, de thermographie infrarouge
- B.5.1b Missions de diagnostic de performance énergétique confiées par tout vendeur ou bailleur d'un bien immobilier en application des articles L 134-1 à L 134-5 et R 134-1 à R 134-5 du code de la construction et de l'habitation
- B.5.4 Missions de diagnostic d'installations électriques, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation des travaux
- B.5.3 Missions d'audit acoustique, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation de travaux
- B.5.5 Missions de recherche de matériaux et produits de la construction contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis, confiées en application des articles L 1334-13 et R 1334-14 à R 1334-29 du code de la santé publique
- B.5.7 Missions de métrage de superficie des lots de copropriété des immeubles bâtis, régies par la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété et par son décret d'application du 23 mai 1997 ainsi que les métrages portant sur la superficie habitable d'un bien donné en location en application de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009
- B.5.8 Missions d'état des lieux, diagnostic de bâtiments à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre générale
- B.5.9 Missions de diagnostic saturnisme, de contrôle après travaux ou d'établissement de constat de risque d'exposition au plomb à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre générale, totale ou partielle, en application des articles L 1334-1 à L 1334-12 et R 1334-1 à R 1334-13 du code de la santé publique
- B.5.10 Missions d'établissement d'un état du bâtiment relatif à la présence de termites ou d'attestations de réalisation des travaux préventifs ou d'éradication (articles L 133-1, L 133-6 et R 133-1 du code de la construction et de l'habitation)
- B.5.11 Missions de diagnostic visant à évaluer les risques de présence de légionelles dans les réseaux d'eau
- B.5.14 Missions d'établissement d'un état des installations intérieures de gaz réalisées lors des ventes de tout ou partie de biens immobiliers à usage d'habitation en application des articles L 134-6 et R 134-6 à R 134-9 du code de la construction et de l'habitation
- B.5.16 Missions de diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées dans le cadre des dispositions de la loi handicap du 11/02/2005 (décret du 22/03/2007)
- B.5.17 Missions de diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments en application des articles R.111-43 à R.111-47 du Code de la construction et de l'habitation

Fin de liste

Fait à Paris, le 01 janvier 2025


EUROMAF SA

C0CF885677

F41E28611A

euromaf

Assurance des Ingénieurs et Architectes européens

189 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17
SIRET 429 599 509 00024
Tél : 33 (0)1 53 70 30 00 | euromaf@euromaf.fr
www.euromaf.fr

Entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme
au capital de 33 750 000 € - R.C.S. Paris B 429 599 509

31AE8753D7

C0212821A2

ATTESTATION D'ASSURANCE

2025

N° d'identification : **7401582/Y/110**
N° d'édition d'attestation : **20252003331**

SASU BTP DIAGNOSTICS

**IMMEUBLE CONTRAL GARE
1 PLACE CHARLES DE GAULLE
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
France**

Accédez aux éléments de vérification de délivrance de cette attestation en flashant ce code avec votre smartphone (vérifiez dans votre navigateur que vous êtes bien sur la page sécurisée <https://attestation.maf.fr>) ou en vous rendant sur <https://attestation.maf.fr> muni de cette clé de sécurité : **33e7a17b**
La vérification de la concordance des données s'effectue sous votre seul contrôle.



Paris, le 01 janvier 2025

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE AUTRE QUE DÉCENNALE

EUROMAF SA atteste que **SASU BTP DIAGNOSTICS / SIREN 901305763 – IMMEUBLE CONTRAL GARE 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX France** est titulaire d'un contrat d'assurance des responsabilités professionnelles des ingénieurs et autres concepteurs de la construction n° 7009368/S garantissant les conséquences pécuniaires des responsabilités spécifiques de sa profession pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce contrat garantit la responsabilité civile professionnelle générale de l'assuré.

La garantie objet de la présente attestation s'applique :

- aux activités professionnelles suivantes :
 - B.5.1a Missions de diagnostic thermique, d'audit énergétique sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations pouvant servir de base à la réalisation des travaux, d'infiltrométrie, de thermographie infrarouge
 - B.5.1b Missions de diagnostic de performance énergétique confiées par tout vendeur ou bailleur d'un bien immobilier en application des articles L 134-1 à L 134-5 et R 134-1 à R 134-5 du code de la construction et de l'habitation
 - B.5.4 Missions de diagnostic d'installations électriques, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation des travaux
 - B.5.3 Missions d'audit acoustique, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation de travaux
 - B.5.5 Missions de recherche de matériaux et produits de la construction contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis, confiées en application des articles L 1334-13 et R 1334-14 à R 1334-29 du code de la santé publique
 - B.5.7 Missions de métrage de superficie des lots de copropriété des immeubles bâtis, régies par la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété et par son décret d'application du 23 mai 1997 ainsi que les métrages portant sur la superficie habitable d'un bien donné en location en application de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009
 - B.5.8 Missions d'état des lieux, diagnostic de bâtiments à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre générale
 - B.5.9 Missions de diagnostic saturnisme, de contrôle après travaux ou d'établissement de constat de risque d'exposition au plomb à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre générale, totale ou partielle, en application des articles L 1334-1 à L 1334-12 et R 1334-1 à R 1334-13 du code de la santé publique
 - B.5.10 Missions d'établissement d'un état du bâtiment relatif à la présence de termites ou d'attestations de réalisation des travaux préventifs ou d'éradication (articles L 133-1, L 133-6 et R 133-1 du code de la construction et de l'habitation)
 - B.5.11 Missions de diagnostic visant à évaluer les risques de présence de légionelles dans les réseaux d'eau
 - B.5.14 Missions d'établissement d'un état des installations intérieures de gaz réalisées lors des ventes de tout ou partie de biens immobiliers à usage d'habitation en application des articles L 134-6 et R 134-6 à R 134-9 du code de la construction et de l'habitation
 - B.5.16 Missions de diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées dans le cadre des dispositions de la loi handicap du 11/02/2005 (décret du 22/03/2007)
 - B.5.17 Missions de diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments en application des articles R.111-43 à R.111-47 du Code de la construction et de l'habitation
- aux chantiers réalisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer,
- aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, hors honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas

C0CF685677

F41E28611A

euromaf

Assurance des Ingénieurs et Architectes européens

189 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17
SIRET 429 599 509 00024
Tél : 33 (0)1 53 70 30 00 | euromaf@euromaf.fr
www.euromaf.fr

Entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme
au capital de 33 750 000 € - R.C.S. Paris B 429 599 509

31AE8753D7

C0212821A2

ATTESTATION D'ASSURANCE

2025

supérieur à la somme de 20 000 000,00 €.
Cette somme est portée à 30 000 000,00 € en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 3 000 000 €.

Au-delà de l'une des limites qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.

Au-delà de 30 000 000,00 € hors taxes ou de 20 000 000,00 € hors taxes en l'absence de Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'assuré, la garantie peut être étendue par accord exprès entre l'assuré et l'assureur, après détermination des conditions de la garantie et du tarif.

La garantie est accordée sur base réclamation.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Valeur au samedi 30 juin 2007

Garantie des dommages consécutifs aux dommages définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et garantie des dommages relevant des autres responsabilités professionnelles	Montant de la garantie par sinistre	Montant de la garantie par année d'assurance
. Dommages corporels	4 500 000,00 €	13 500 000,00 €
- Dont dommages corporels résultant d'une exposition à l'amiante	117 801,92 €	353 405,76 €
. Dommages matériels et immatériels	1 750 000,00 €	6 000 000,00 €
- Dont dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 €	1 500 000,00 €
. Dommages aux éléments d'équipement à usage professionnel (article 1792-7 du Code Civil)	500 000,00 €	1 500 000,00 €
► Le montant total de la garantie ne peut excéder 4 750 000,00 € par sinistre, tous dommages confondus		

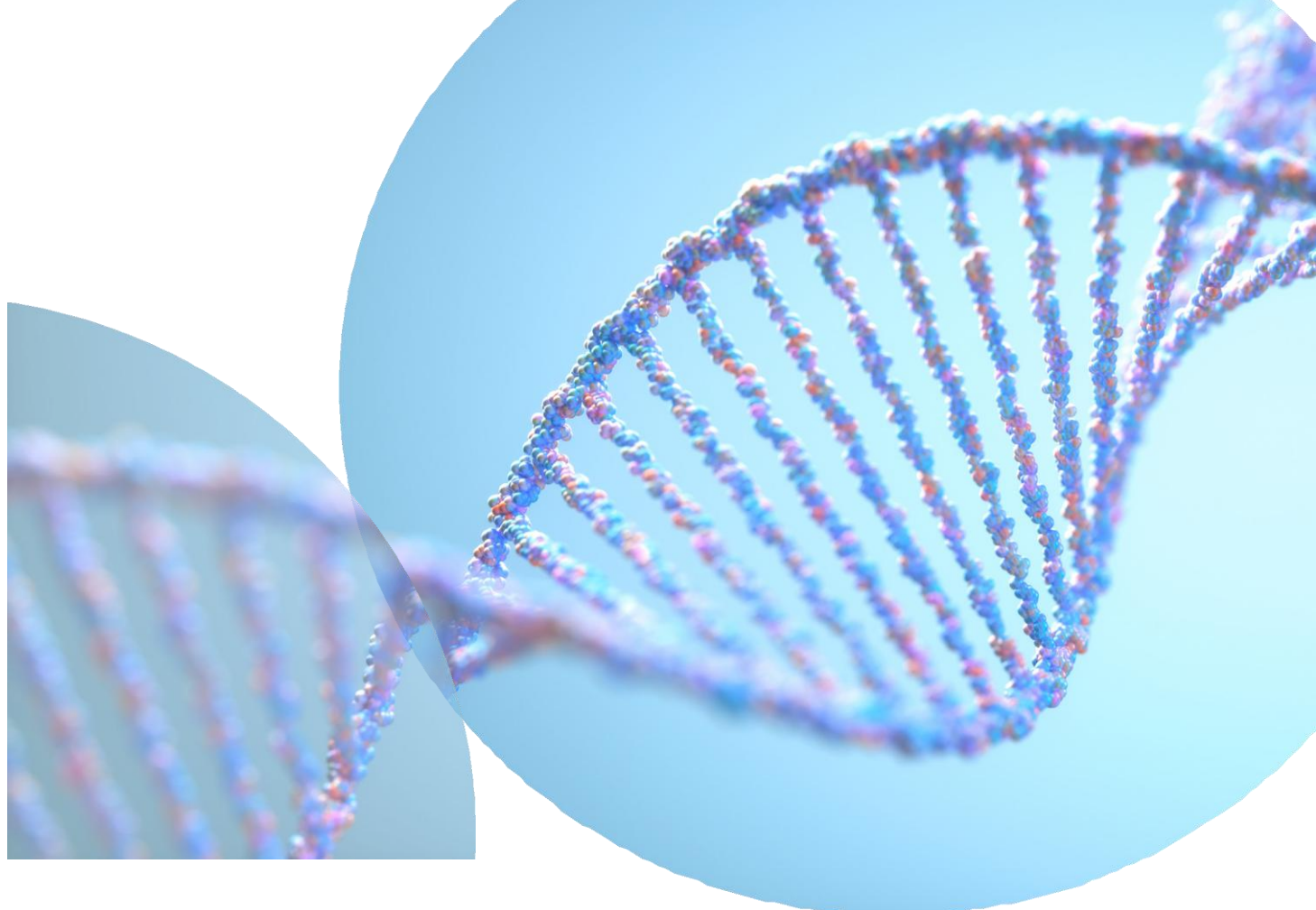
La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 01 janvier 2025


EUROMAF SA

C0CF685677

F41E28611A



COMPARATIF ADN MÉRULE : **NÉGATIF** RÉSULTATS D'ANALYSES : **OZONIUM DE COPRINELLUS**

N° dossier FONGILAB : **D351125**
Réception & d'analyse : **07/04/2025**
Référence client : **C-DI78-2025-30-260373**
Adresse de prélèvement : **10 Rue Du Marechal Joffre 78000 VERSAILLES**
Localisation du prélèvement : **Bat Hardy - R+1 -Lgt3 - Cuisine**

EXAMEN MICROSCOPIQUE

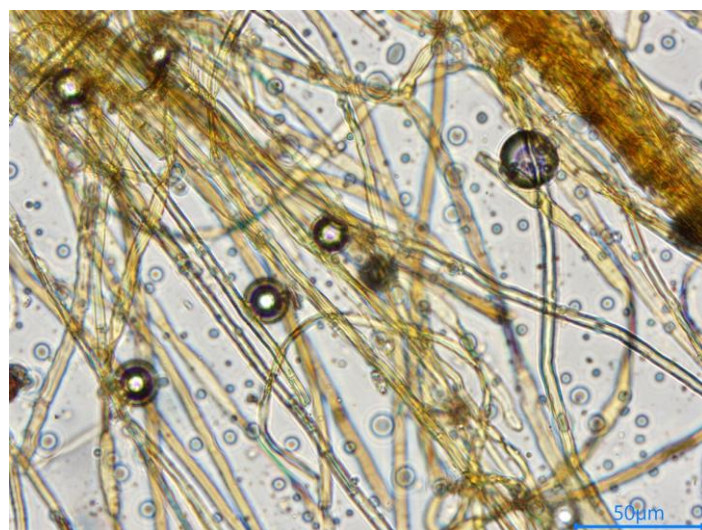


En observant l'échantillon D351125 sous le microscope, nous observons un enchevêtrement d'hyphes génératrices. Les filaments les plus gros ne sont pas constitués d'hyphes vasculaires mais d'un agglomérat d'hyphes génératrices cloisonnées et sans boucles. Nous observons une découpe grossière du bois en cubes, ce qui ne correspond pas au mycélium actuellement présent. Attention, il est possible qu'un Coniophora ou une Serpula ait provoqué ces dégâts sans être encore présents aujourd'hui sur ces pièces de bois.

L'ensemble des éléments observés dans l'échantillon D351125 provenant de BTP DIAGNOSTICS GUYANCOURT nous permet de conclure à la présence d'OZONIUM DE COPRINELLUS.

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Présence d'ADN de mэрle	NEGATIF
Champignon identifié	OZONIUM DE COPRINELLUS
Nom vernaculaire	LE COPRIN DES MAISONS
Type de pourriture	FIBREUSE
Présence de bois	OUI
Présence d'hyphes	OUI
Présence de spores	NON
Agrandissement	400X / 630X
Echantillon conforme	NON
Quantité de matière fongique insuffisante. Voir www.fongilab.com/echantillon	



Rapport réalisé le 07/04/2025
Par Victor SABET

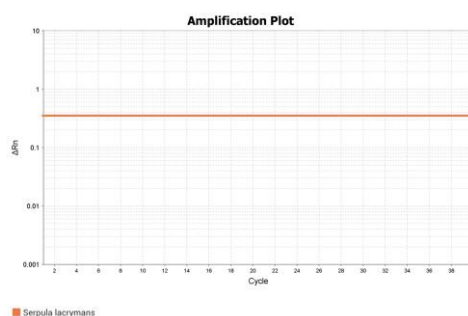


COMPARAISON ADN

Nous avons comparé les séquences ADN de l'échantillon D351125 à celles du gène de référence de la mérule (*Serpula lacrymans*).

Nous n'avons pas détecté d'ADN de mérule (*Serpula lacrymans*) dans l'échantillon.

Notre approche combine l'analyse microscopique et l'amplification des séquences d'ADN en utilisant la méthode qPCR (Quantitative polymerase chain reaction).



Courbe d'amplification indiquant l'absence d'ADN de *Serpula lacrymans* (mérule) dans l'échantillon D351125 reçu le 07/04/2025 par BTP DIAGNOSTICS GUYANCOURT

RÉSULTATS

Serpula lacrymans	Négatif Amplification ADN
Serpula himantioides	Négatif Amplification ADN
Alternaria SP	Négatif Microscopie
Cladosporium SP	Négatif Microscopie
Stachybotrys SP	Négatif Microscopie
Penicillium SP	Négatif Microscopie
Aspergillus SP	Négatif Microscopie
Coniophora puteana	Négatif Amplification ADN
Coniophora SP	Négatif Amplification ADN
Leuco. pseudomollusca	Négatif Amplification ADN
Leuco. romellii	Négatif Amplification ADN
Hydnomerulius pinastri	Négatif Amplification ADN
Fibroporia vaillantii	Négatif Amplification ADN
Donkioporia expansa	Négatif Amplification ADN
Peziza domiciliana	Négatif Microscopie
OZONIUM DE COPRINELLUS	POSITIF Microscopie
Asterostroma cervicolor	Négatif Microscopie
Fuscoporia SP	Négatif Microscopie
Chaetomium SP	Négatif Microscopie
Neoantrodia serialis	Négatif Microscopie

LES CHAMPIGNONS ET LEURS DANGEROUSITÉS

Tous les champignons ne présentent pas le même niveau de dangerosité ; ceux-ci peuvent affecter les habitations et notre santé de différentes manières. La plupart des champignons ont le pouvoir de dégrader le bois et d'affaiblir les structures, mais la mérule (*Serpula*) a une capacité à s'étendre rapidement, y compris sur les parties sèches. Le tableau adjacent distingue les champignons pour lesquels un danger important a été identifié, sur la base des publications, et ceux pour lesquels aucune conclusion définitive n'a encore été établie.

L'ANSES a récemment partagé des résultats d'études qui établissent un lien entre certaines mycotoxines, générées par des moisissures, et des impacts potentiellement néfastes sur la santé humaine. Si vous souhaitez en savoir plus, le rapport intégral est accessible via ce lien: https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2014_SA0016Ra.pdf

Le fragment analysé correspond à la portion la plus représentative de la matière fongique présente dans l'échantillon. Il appartient au donneur d'ordre d'isoler le champignon destiné à l'analyse.

Attention, nous vous rappelons que la présence d'un mélange de matières fongiques dans l'échantillon peut masquer la diversité des champignons, risquant la non-détection de certains genres.

POURQUOI & COMMENT ?

01. Qu'est-ce que l'OZONIUM DE COPRINELLUS ?

L'Ozonium de Coprinellus, est une forme de mycélium assez caractéristique des coprins domestiques, celui-ci est un champignon typique des environnements présentant une humidité élevée le sporophore de ce champignon se développe très rapidement et meurt en quelques jours, laissant derrière lui une tige noire et décomposée. Ce phénomène se produit généralement dans le contexte de fortes infiltrations d'eau. Ce champignon apparaît rapidement après une importante augmentation de l'humidité dans son environnement.

03. QUE FAIRE ?

La présence du Coprinellus dans un logement, bien qu'inquiétante, ne nécessite pas une déclaration en mairie, contrairement à la mērule. Cependant, la détection du coprin est un signe révélateur d'un problème sous-jacent lié à l'humidité. La prochaine étape cruciale consiste à éliminer la source d'eau favorisant la prolifération du champignon. Enfin, pour garantir une éradication complète du champignon et la sécurisation du bâtiment, il est conseillé de faire appel à des professionnels spécialisés dans le traitement des champignons si cela s'avère nécessaire.

02. POURQUOI ?

L'apparition de champignons dans les habitations est étroitement liée à des problèmes d'eau, qu'il s'agisse d'infiltrations, de condensation ou de problèmes d'étanchéité. Une gestion adéquate de l'humidité et une bonne ventilation sont cruciales pour prévenir la croissance fongique, car sans eau, ces organismes ne peuvent se développer. La présence de champignons dans une maison est le signe qu'il est urgent de s'attaquer à la source d'humidité.

L'analyse se concentre sur l'échantillon fourni sans prétendre refléter la situation du bâtiment. Fongilab n'a pas prélevé cet échantillon et toute information sur le bâtiment provient du client. Notre rôle se limite à l'identification de l'échantillon,

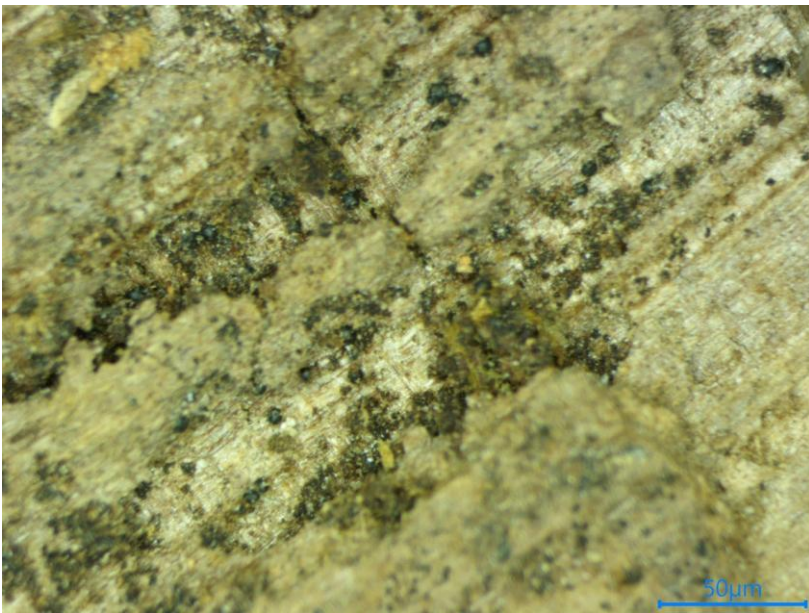
Ce document comporte 4 pages. Sa reproduction n'est autorisée que dans sa forme intégrale. Ce rapport et ces données sont établis à destination exclusive des destinataires et sont strictement confidentiels.



RÉSULTATS D'ANALYSES : **CURCULIONIDAE SP**

N° dossier FONGILAB : **D352325**
Réception & d'analyse : **07/04/2025**
Référence client : **C-DI78-2025-30-260373**
Adresse de prélèvement : **10 Rue Du Marechal Joffre 78000 VERSAILLES**
Localisation du prélèvement : **Bat Hardy - R+1 -Lgt3 - Cuisine**

EXAMEN MICROSCOPIQUE

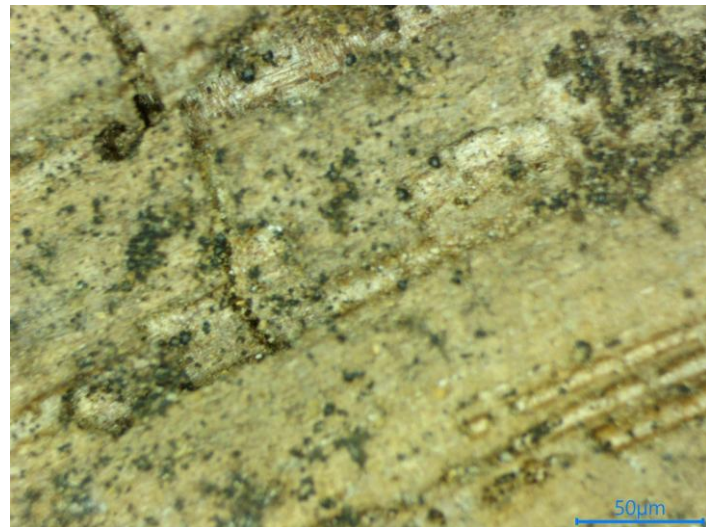


Après avoir examiné l'échantillon D352325, nous avons repéré une vermoulure hétérogène, fine et granuleuse de couleur claire. La surface du bois présente une multitude de trous ovales. Le diamètre de ces trous varie, allant de 1,1 mm à 1,8 mm. La pièce de bois montre également les restes d'une attaque fongique.

L'ensemble des éléments observés dans l'échantillon D352325 provenant de BTP DIAGNOSTICS GUYANCOURT et prélevé au 10 Rue Du Marechal Joffre à VERSAILLES nous permet de conclure à la présence de **CURCULIONIDAE SP**

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Insecte identifié	CURCULIONIDAE SP
Nom vernaculaire	CHARANÇON DU BOIS
Famille	CURCULIONIDAE
Ordre	COLEOPTERA
Présence de larve	NON
Attaque le bois	OUI
Nuisible	OUI
Microscopie	OUI
Grossissement	10/40X



Rapport réalisé le 07/04/2025
Par Victor SABET



POURQUOI & COMMENT ?

01. QUI EST LE CHARANÇON DU BOIS ?

Le charançon du bois est bien connu pour les petits orifices ovales distinctifs qu'il crée dans les structures en bois. La larve de cet insecte passe une grande partie de son cycle de vie à l'intérieur du bois. Lorsqu'elle atteint un stade de maturité adéquat et est prête à se métamorphoser en adulte, elle perce un trou pour faire son chemin vers l'extérieur. Ce processus de sortie génère une fine poussière facilement repérable, qui sert souvent comme un indicateur fiable de la présence de cet insecte dans le bois.

03. QUE FAIRE ?

Pour prévenir l'installation du charançon dans votre habitation, il est recommandé de surveiller constamment l'état des bois, des planchers, des charpentes. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire si vous vous trouvez dans une région au climat humide et chaud. Essayez de maintenir un taux d'humidité intérieure inférieur à 20% car le charançon n'attaque que le bois qui a déjà été attaqué par un champignon, il est donc primordial de prendre des mesures pour limiter les infiltrations d'eau.

02. POURQUOI ?

Le charançon du bois est souvent observé partout en Europe, il a une certaine tolérance en ce qui concerne ses conditions de vie, nécessitant simplement un taux d'humidité d'au moins 10% et une température stable autour de 20°C pour bien se développer. C'est en partie pour cette raison qu'il est fréquemment rencontré dans nos habitations, où les conditions climatiques sont souvent stables et répondent à ses besoins.

L'analyse se concentre sur l'échantillon fourni sans prétendre refléter la situation du bâtiment. Fongilab n'a pas prélevé cet échantillon et toute information sur le bâtiment provient du client. Notre rôle se limite à l'identification de l'échantillon.

Ce document comporte 3 pages. Sa reproduction n'est autorisée que dans sa forme intégrale. Ce rapport et ces données sont établis à destination exclusive des destinataires et sont strictement confidentiels.